

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mai 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - M. PRIBETICH (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DECOMBARD (pouvoir M. MARTIN) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. MASSON) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - Mme HERVIEU (pouvoir M. FAVERJON) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HILY) - M. BORDAT (pouvoir MME TOMASELLI) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Rues Joseph Garnier, Ernest Lory et Jérôme Marlet - Rempart Tivoli - Déclassement partiel du domaine public communal d'emprises foncières - Désaffectation des chemins ruraux n^{os} 12 et 15 - Engagement des formalités administratives préalables

M. Bard au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement partiel du domaine public communal d'emprises situées rues Joseph Garnier, Ernest Lory et Jérôme Marlet, rempart Tivoli et à la désaffectation des chemins ruraux n^{os} 12 et 15 compris dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ecopôle Valmy.

En application de la loi Engagement National pour le Logement du 13 juillet 2006, la Ville a exercé son droit de priorité par arrêté du 30 mars 2011 pour le tènement foncier situé 16, rue Ernest Lory et 1, rue de la Goutte d'Or, cédés par l'Etat. Afin de permettre à Dijon Habitat la réalisation d'un programme d'habitat sur ce tènement foncier après sa libération, il est nécessaire que la Ville lui cède un terrain nu, situé rue de la Goutte d'Or, cadastré section CN n°501p et 503p. Il est proposé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal d'une emprise d'une superficie d'environ 165 m², préalablement à sa cession.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du Pont des Tanneries et de la recomposition urbaine du quartier, il est proposé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal de la partie nord de la rue Jérôme Marlet, d'une superficie d'environ 366 m², afin de l'intégrer aux futurs programmes immobiliers.

Des riverains de la rue Joseph Garnier ont sollicité l'acquisition sur la Ville d'un délaissé de voirie au droit de leurs propriétés. Cette emprise n'ayant aucune incidence sur la configuration du trottoir, il est proposé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière d'une superficie d'environ 111 m², préalablement à sa cession.

Dans le cadre de la résidentialisation du quartier "De Guise", il est proposé de procéder à un échange de terrains en vue de la régularisation foncière de différentes emprises. Il convient d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal, d'une emprise foncière d'environ 71 m², préalablement à sa cession.

Par délibération du 24 juin 2010, le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a décidé de confier à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), la réalisation de l'opération d'aménagement du territoire "Grand Nord". En vue de l'aménagement de la ZAC Ecopôle Valmy, dont le dossier de réalisation a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2013, la SPLAAD sollicite l'acquisition sur la Ville des chemins ruraux n^{os} 12 et 15 compris dans cette zone. Il est proposé d'engager les formalités administratives préalables à la désaffectation des chemins ruraux n^{os} 12 et 15 compris dans le périmètre de cette zone, représentant une superficie respective de 600 m² et 1 685 m², préalablement à leur cession.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'engager les formalités administratives préalables au déclassement partiel du domaine public communal des emprises foncières situées rues Joseph Garnier, Ernest Lory et Jérôme Marlet, rempart Tivoli et à la désaffectation des chemins ruraux n^{os} 12 et 15 compris dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ecopôle Valmy, telles que décrites dans le rapport et représentées sur les plans joints à ce dernier ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 56

Contre: 3